



LE MAILLAGE VERT À JETTE

UNE RICHESSE À DÉVELOPPER

BILAN
2010-2015
OBJECTIFS
2016-2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1. ETAT DES LIEUX	2
1.1. Imperméabilisation croissante	3
1.2. Les parcs et les bois	3
1.3. Les autres espaces verts communaux	4
1.4. Le fleurissement par la commune	4
1.5. Autres espaces verdurisés	5
1.6. Les arbres	6
2. NOTRE AMBITION POUR LE MAILLAGE VERT À JETTE	9
2.1. Bilan du plan d'action 2010 - 2015	10
2.1.1. Protéger nos parcs et nos bois	11
2.1.2. Verdurer et fleurir nos espaces et biens communaux	11
2.1.3. Etendre la verdurisation dans la commune	13
2.1.4. Encourager la verdurisation chez les habitants	13
2.1.5. Favoriser les arbres à Jette	16
2.2. Plan d'action 2016 - 2021	19
2.2.1. Protéger nos parcs et nos bois	20
2.2.2. Verdurer et fleurir nos espaces et biens communaux	21
2.2.3. Encourager la verdurisation chez les habitants	23
2.2.4. Développer la collaboration avec les Jettois et les projets participatifs	23
2.2.5. Favoriser la biodiversité des espaces publics et privés	24
2.2.6. Développer le maillage bleu	25
2.2.7. Favoriser les arbres à Jette	26
CONCLUSION	28

INTRODUCTION

Comblent les lacunes en espaces verts dans les zones qui en sont particulièrement dépourvues, relier les espaces verts entre eux, préserver et développer la biodiversité de la faune et de la flore, tel est le défi du maillage vert.

Jette souhaite s'inscrire pleinement dans le développement de ce maillage vert tout en respectant et en combinant l'ensemble des fonctions : logements, commerces, bureaux, voiries et transports, activités humaines et récréatives.

En effet, si vivre en ville suppose une certaine attitude par rapport à l'espace et au temps loin des règles naturelles, l'homme aspire à un environnement convivial dans lequel la nature peut jouer une place prépondérante. Il en va par ailleurs d'une nécessité vitale pour l'homme.

Dans cette optique, la présente note expose le bilan de notre premier programme 2010-2016 ainsi que nos ambitions et nos objectifs à atteindre jusqu'en 2021.



Claire Vandevivere
Echevine de l'Environnement



Hervé Doyen
Bourgmestre





1. ETAT DES LIEUX À JETTE

1.1. Imperméabilisation croissante

Jette n'échappe pas à l'imperméabilisation progressive de ses surfaces comme dans toute la région bruxelloise. Depuis 1955, l'imperméabilisation de la région a doublé, passant de 26% à pas loin de 50% du territoire. L'augmentation de l'imperméabilisation signifie moins d'infiltration et plus de ruissellement des eaux pluviales. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur des choix politiques par ailleurs justifiés et répondant à d'autres besoins comme le logement. Mais il faut être conscient de la tendance et des effets néfastes que cela engendre au niveau de l'environnement, de la santé et des inondations également.

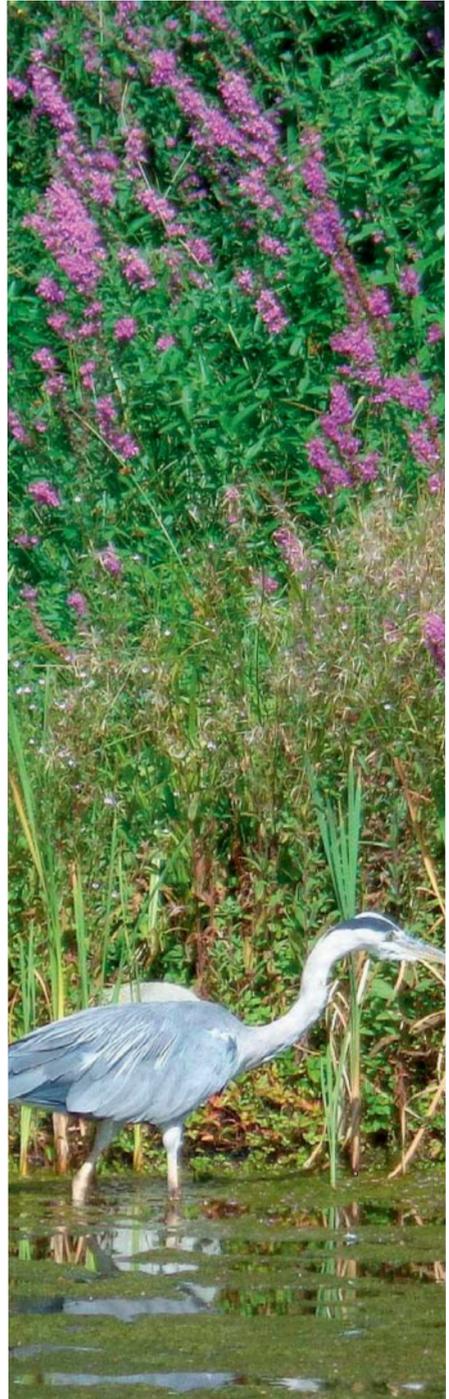
Nous avons fait un geste fort en préservant le Talus du Heymbosh d'un éventuel projet immobilier et en le classant comme site de haute valeur biologique. Nous profitons de nouveaux aménagements pour désimperméabiliser. Dans le cadre de la réhabilitation d'anciens bâtiments industriels, nous essayons également de réintroduire la verdure en intérieur d'îlots avec de la pleine terre. Cela a été le cas au Clos Magritte (avenue Paul de Merten) et sur l'ancien site de Pfizer (chaussée de Wemmel).

Le maillage vert et le maillage bleu sont directement liés. La nécessité de lier les deux maillages est évidente par le fait de l'augmentation des inondations. Augmenter la verdure en ville a également un impact sur le micro-climat urbain : une ville riche en arbres et en verdure sera moins sujette aux phénomènes d'îlots de chaleur.

1.2. Les parcs et les bois

La commune de Jette possède de nombreux parcs régionaux et communaux.

Les parcs et bois régionaux sont au nombre de quatre : le parc Roi Baudouin, les bois de Dieleghem, du Poelbos et du Laerbeek. Ces bois bénéficient de la protection Natura 2000 grâce à la présence de chauves-souris et d'une flore particulière. Ils constituent un biotope particulier favorisant la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux. L'ensemble forme un complexe d'aires de nourrissage et d'habitats





essentiel pour les 12 espèces de chauves-souris observées. Le Laerbeek est menacé par le projet flamand d'extension du ring : même si la superficie du bois serait préservée grâce au combat de la Commune, un élargissement du ring entrainera inévitablement des nuisances pour la faune et la flore.

Nous avons six parcs communaux : le parc Huybrechts, le parc Garcet, le parc de la Jeunesse, le parc Liebrecht, le parc Jecta et le parc de Dieleghem (joutant le bois régional). Jette compte également un petit bois récemment rénové : le talus du Heymbosch. Ils sont dans des états variables mais pas excellents. Il y a en effet une pression croissante d'utilisation des parcs aussi bien par le public que par de fréquents évènements qui s'y déroulent.

1.3. Les autres espaces verts communaux

Le service des Plantations entretient plus de 47 ha de parcs, squares, jardins publics et jardins d'écoles. De nombreux sites appartenant à la commune possèdent des potentialités : les crèches et les écoles qui souffrent parfois d'une trop grande imperméabilisation ; le cimetière communal, le site des Plantations et la Ferme pour Enfants ; les plaines de jeux. Il y a également énormément de petits aménagements verts qui ont un impact significatif en terme de maillage vert : les bandes et bermes vertes, les îlots, les ronds-points, les clos, les sentiers...

Plus de 78 espaces canins, pour la plupart verdurisés, sont également disponibles et les plus anciens sont régulièrement rénovés afin de maintenir ces espaces dans un bon état général.

1.4. Le fleurissement par la commune

Le fleurissement de l'espace public apporte des couleurs à la ville et est une source d'alimentation pour les insectes pollinisateurs. Il faut souligner l'effort important fourni par la commune : plus de 40.000 plantes annuelles et plus de 37.000 plantes bisannuelles ornent les ronds-points, des lieux de passage et le cimetière. Des tours et des jardinières fleuries sont également installées à plusieurs endroits de la commune (30 jardinières fleuries à la place Reine Astrid et 40 sur le pont de l'avenue du Sacré-Cœur). Les serres sont à leur capacité maximum.

1.5. Autres espaces verdurisés

Les espaces verts à Jette, c'est aussi :

• Les jardinets en front de rue

Que ce soit sur de grandes artères comme l'avenue Charles Woeste ou sur de plus petites voiries, bon nombre de maisons particulières jouissent d'un jardinet en front de rue. Mais ces espaces sont parfois dallés et transformés en zone de parking.

• Les façades vertes et fleuries

Jette compte de nombreuses habitations fleuries ou « vêtues » de plantes grimpantes. Des actions ont déjà été entamées pour encourager ces pratiques. La redevance frappant les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les plantes grimpantes est supprimée depuis 2008. Une brochure « embellissons nos façades » a été créée pour donner des conseils concernant les plantes grimpantes et les balconnières. Des séances d'information sont régulièrement organisées pour favoriser ces plantations. Un concours « façades fleuries » est organisé chaque année depuis 2008 par la commune, en collaboration avec le réseau des éco-ambassadeurs. Une catégorie spécifique est prévue pour les jardinets en front de rue.

• Les toitures vertes

Outre leur attrait paysager pour tous ceux qui bénéficient de vues plongeantes sur la ville, ces toits verts présentent de nombreux autres avantages : ils filtrent l'eau pluviale qui, du coup, s'évapore plutôt que de surcharger les égouts ; leur végétation retient les poussières et améliore l'isolation du bâtiment. Par ailleurs, les toitures vertes retardent l'écoulement des eaux.

• Les jardins des particuliers

Ils constituent la plus grosse partie de la verdure du territoire communal et méritent de ce fait une attention particulière. La situation de ces jardins va de la parcelle parfaitement entretenue de manière équilibrée et durable en respectant des critères de biodiversité à celle complètement abandonnée et reléguée au statut de débarras en plein air, avec une imperméabilisation partielle de fait.





• Les potagers urbains et les projets collectifs

Ils sont très nombreux à Jette :

- La commune et le Foyer jettois mettent à disposition de l'Œuvre Royale du Coin de terre plus de 120 parcelles de potagers.
- Le site du Chemin des Moutons, à l'orée du bois du Laerbeek, possède un biotope particulier grâce à la culture potagère sur 150 parcelles. La commune, en collaboration avec les associations environnementales et autres, a joué un rôle majeur dans la sauvegarde de ce site en signant avec la VUB, propriétaire du terrain, une convention historique de mise à disposition gratuite du site jusqu'en 2030. Cet accord met fin à l'incertitude et aux menaces permanentes qui planaient sur les potagers et permet d'envisager l'avenir écologique du site avec sérénité.
- Depuis plusieurs années, les projets collectifs émergent à Jette grâce à la dynamique des quartiers, avec le soutien de la commune. Les projets sont variés : fleurissement des façades, plantation de jardinières, création de composts collectifs, réalisation de bacs potagers,...

• Un site de compostage de démonstration

Il se trouve sur site des plantations, depuis 2008. Il permet aux Jettois de rencontrer un maître composteur et de voir le fonctionnement d'un compost en conditions réelles.

1.6. Les arbres ¹

L'arbre en ville est une nécessité vitale pour la faune et la flore.

Il offre le gîte et le couvert à de nombreuses espèces animales : insectes, insectes pollinisateurs (abeilles, bourdons, papillons, syrphes), oiseaux, petits mammifères (écureuils, chauves-souris, ...). Notons que sur 50 insectes pollinisateurs, 40 sont en voie de disparition. Il sert aussi de support à certaines espèces végétales (lichens, épiphytes, ...).

Il est essentiel de favoriser les liens car en fonction de l'organisme considéré (insecte, oiseau, mammifère...), la notion de distance n'est pas la même. Par exemple, certains papillons diurnes ne se déplacent pas plus de maximum 100 mètres.

¹ Un état des lieux des arbres est repris de manière plus complète dans la note du maillage vert 2010-2015.

L'arbre en ville est une nécessité vitale pour l'homme.

En effet, il fixe le carbone et libère oxygène et eau. Il remplit ainsi un rôle prépondérant dans la qualité de l'air et la régulation de la température et de l'humidité.

Dans cet univers de béton, il améliore la qualité de vie des citoyens.

Il est par exemple démontré que les abords et les stationnements plantés d'arbres renforcent l'attractivité des centres commerciaux.²

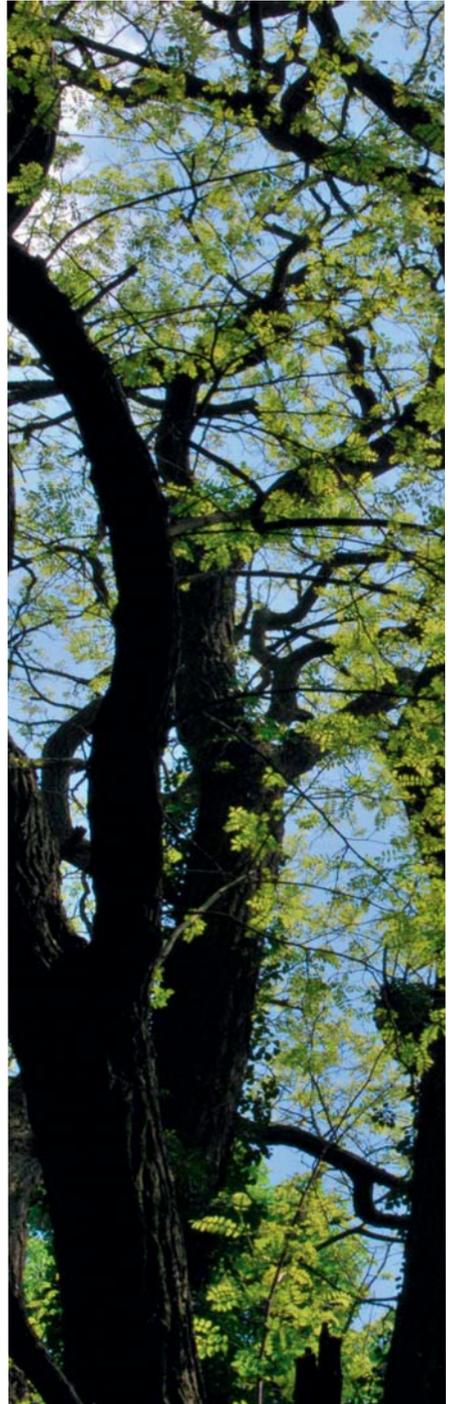
A Jette, le paysage des arbres d'alignement a beaucoup changé ces dernières décennies.

Ces dernières années, les arbres plantés ont été sélectionnés pour atteindre une plus grande variété de sujets et adapter le choix en fonction du gabarit de la rue. Cela permet de ne plus tailler tous les arbres systématiquement chaque année, mais plutôt d'adapter le mode de gestion en fonction de chaque situation. Nous en sommes aujourd'hui à près de 4000 arbres d'alignement sur le territoire jettois.

En ville, la gestion du patrimoine arboré nécessite de bonnes connaissances des exigences et du mode de croissance des arbres.

La lutte contre les maladies doit être abordée par une diversification des espèces sur le territoire pour éviter qu'une maladie ne décime un trop grand nombre d'arbres en même temps. En Région de Bruxelles-Capitale, une espèce ne dépasse jamais 20% de l'ensemble. A Lyon, cet objectif de diversification a permis d'atteindre le chiffre de 10%. Par ailleurs, les arbres ne sont pas toujours aisés à planter en voiries : largeur des trottoirs, canalisations en tout genre, demande de parking des habitants, garage, dégagement des vitrines des commerces. Il est essentiel que l'arbre puisse développer son système racinaire, qu'il ait de l'eau et des matières minérales en suffisance pour se développer au risque qu'il ne devienne à terme dangereux (manque de stabilité).

Généralement, il est recommandé un volume de fosse de plantation



² Charte de l'arbre du Grand Lyon, p. 10.



d'un périmètre de 1m20 sur 1m20 minimum et de 1m de profondeur. On constate souvent en trottoir des périmètres plus petits. L'arbre peut s'en accommoder mais sa durée de vie sera plus courte et il sera plus fragile et sujet aux maladies. Il convient donc dans chaque cas de figure d'évaluer la situation en fonction de l'espace possible, de la croissance souhaitée et du type d'arbre.

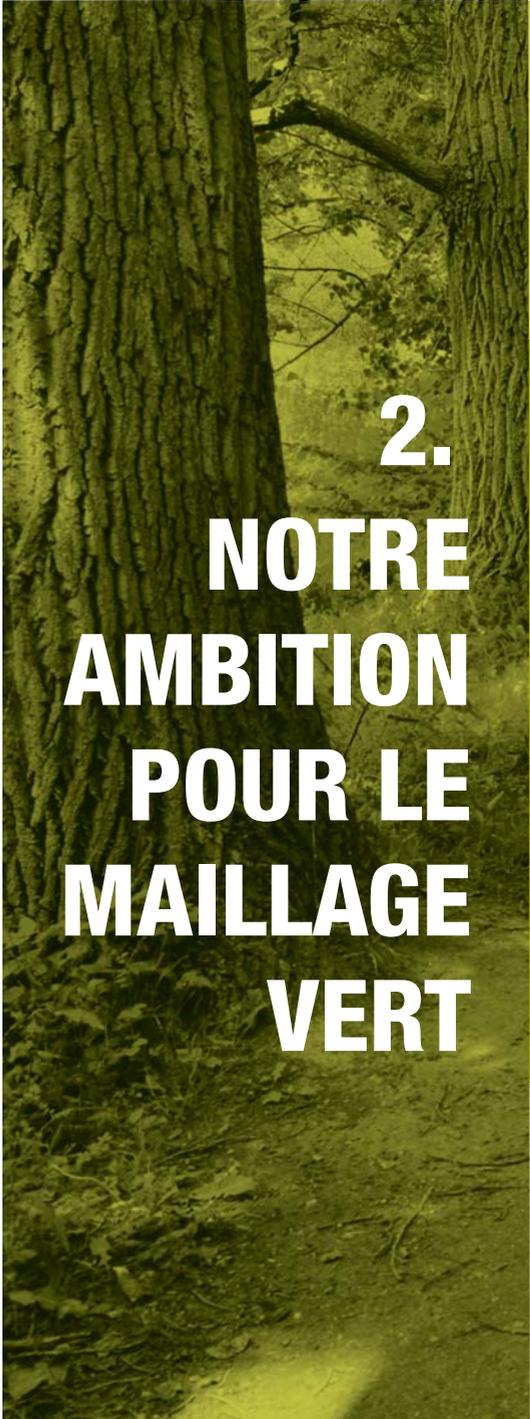
Une commune bouge, se construit, évolue. Etant donné le rôle essentiel que joue la végétation en ville, notre responsabilité communale consiste à préserver ce patrimoine et même à l'augmenter.

Nous voulons concevoir l'aménagement de la ville en y intégrant systématiquement la verdurisation d'espaces. Pour nous, rénover et verduriser sont deux objectifs intimement liés. Ceci implique de sortir d'une attitude réactive de préservation pour adopter une attitude proactive de développement, d'extension et de renforcement des espaces verts dans notre commune.

Il faut toujours, à certains moments, pour diverses raisons, abattre des arbres : arbres malades, trop vieux, trop abîmés à cause de lourds travaux, réaménagement d'îlots intérieurs, nouvel aménagement urbain, ligne de tram... Ceci fait partie de la gestion normale. Etant donné l'utilité vitale des arbres, nous avons la responsabilité de veiller systématiquement à pallier aux enlèvements d'arbres, d'avoir des arbres sains et de les protéger contre toutes les agressions. Mieux encore, nous voulons augmenter le nombre d'arbres à Jette pour permettre une plus grande harmonie urbaine et assurer au mieux le maillage vert. Nous voulons enfin donner à l'arbre la place qui lui revient, non pas comme un simple ornement mais comme une partie intégrante de la vie en ville.

A travers toutes nos actions, c'est aussi la biodiversité que nous entendons favoriser, à l'heure où de nombreuses espèces animales et végétales sont déjà disparues ou en voie d'extinction.

Le bilan du plan d'action 2010-2015 et le nouveau plan 2016-2021 s'inscrivent dans ces ambitions.



2. NOTRE AMBITION POUR LE MAILLAGE VERT



2.1 BILAN DU PLAN D'ACTION 2010-2015

2 1.1. Protéger nos parcs et nos bois

■ Se positionner clairement contre l'extension du ring sur le territoire du bois du Laerbeek

De nombreuses actions et mesures ont été entreprises par la commune de Jette pour marquer fermement sa position.

Parmi celles-ci, citons :

- Lancement d'une pétition qui a récolté près de 9.500 signatures (novembre 2010) et remise de celle-ci à Hilde Crevits, Ministre flamande de la mobilité et des travaux publics (juin 2012);
- Organisation de 5 actions de mobilisation avec la population ;
- Interpellations du Député-Bourgmestre Hervé Doyen au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et courriers adressés aux Ministres flamand et bruxellois de la mobilité ;
- Adoption d'une motion relative à l'élargissement du ring par le Conseil Communal (janvier 2014);
- Installation de panneaux de sensibilisation à l'orée du bois.

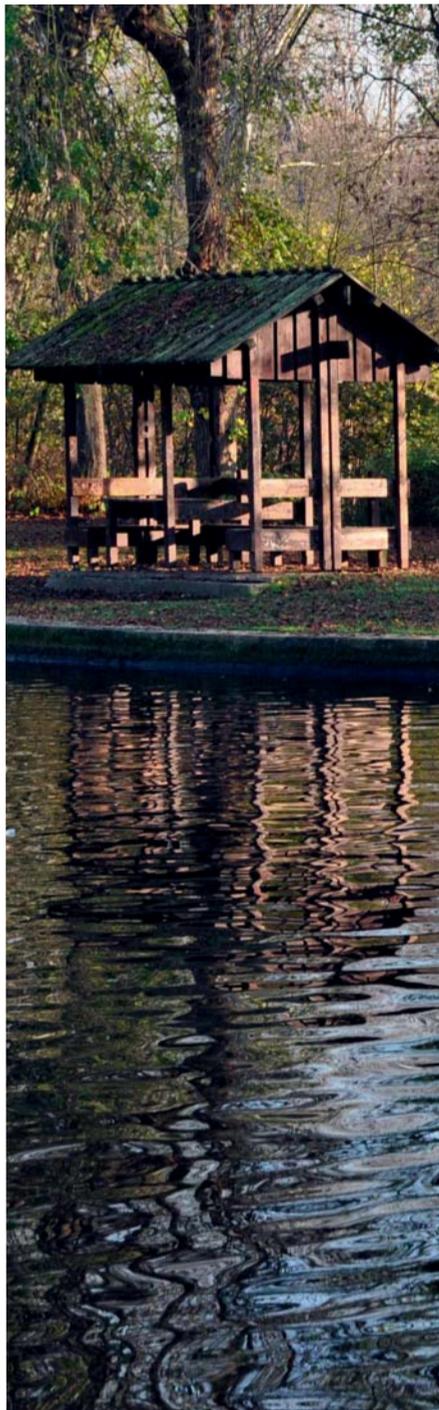
Résultat : dans une lettre du 26 novembre 2015, la commune de Jette a eu la confirmation du Ministre flamand à la mobilité et aux travaux publics, Ben Weyts, que le bois du Laerbeek serait épargné par l'élargissement physique du ring.

■ Mener une réflexion approfondie pour la protection de nos parcs

- Insertion d'un chapitre « Espaces verts » dans le cahier des charges à l'intention des services communaux organisateurs d'événements (2013) ;
- Réaménagement et gestion écologique de l'espace naturel du Heymbosch, classé « haute valeur biologique » (2015) ;
- Installation de panneaux sur la faune et la flore du site du Heymbosch (2015);
- Actualisation de la brochure « En ville avec un chien », rappelant les règles de bonne conduite dans les espaces verts (2015).

2.1.2. Verdurer et fleurir nos espaces et biens communaux

■ Etudier et permettre la désimperméabilisation et la gestion des eaux dans les écoles autant que possible





Amener de la verdure dans les cours de récréation permet d'améliorer le maillage vert mais est également une excellente porte d'entrée pour sensibiliser les enfants à la nature et à la biodiversité. La commune soutient les écoles communales qui souhaitent démarrer un projet de verdurisation. La sensibilisation des enfants étant essentielle, chaque projet est accompagné par des animations. Voici quelques exemples de projets réalisés :

- Plantation d'arbres fruitiers palissés à l'école Clarté et à l'école Jacques Brel ;
- Installation de bacs potagers à l'école Clarté et Jacques Brel ;
- Plantation d'arbres à l'école Vanhelimont et aux alentours de l'école ;
- Installation de toitures vertes dans 4 crèches et écoles pour une superficie de 300m².

■ **Accroître la verdurisation du cimetière dans le cadre de son réaménagement**

Les parcelles libres des concessions de 5 ans ont été engazonnées et une vingtaine d'arbres ont été plantés (en bacs et en pleine terre).

■ **Profiter de nos potentialités existantes sur le site des plantations et de la Ferme pour enfants**

Un verger d'anciennes variétés a été planté sur le terrain du site des plantations. Celui-ci est composé de 45 arbres fruitiers et de 51 arbustes à petits fruits. Il a été ouvert au public pour la première fois en mai 2016.

■ **Utiliser les petits espaces publics pour verdurer**

Plusieurs réalisations ont été menées :

- Aménagement d'une butte arborée à l'angle de la rue Jean-Baptiste Serkeyn et de la rue Ongena ;
- Réaménagement et verdurisation de la petite rue Essegem ;
- Rénovation de l'espace en contrebas du Florair 1 (avenue G. De Greef) avec entre autre la plantation d'un pré fleuri.

■ **Installer des plantes grimpantes et des toitures vertes sur les murs et toits communaux et sur les nouvelles constructions là où c'est possible**

Depuis plusieurs années, le service Patrimoine communal étudie la

possibilité de placer des toitures vertes pour les nouvelles constructions et lors des travaux de rénovation de toitures. Au total, plus de 2700m² de toitures vertes ont été installées sur 10 bâtiments communaux (école Vanhelmont, crèche Laloco, boulodrome Essegheem, ...). Cela équivalait à la superficie de 10 terrains de tennis !

■ Accroître le fleurissement de la commune

En plus des ronds-points et des parterres, les aménagements suivants ont été réalisés depuis 2010 :

- 10 tours fleuries (place Reine Astrid, place Laneau, parvis Notre-Dame de Lourdes) ;
- 6 zones de prairies fleuries en gestion différenciée (Maison communale, clos Tonnet, stade communal, zone arrière de la crèche l'Ylo, verger communal et petit parc au Florair 1) ;
- 1 zone de fauchage tardif (rue Dupré).

2.1.3. Etendre la verdurisation dans la commune

■ Etendre la verdurisation de la commune dans des espaces encore non ou plus affectés

La bande herbeuse située le long de la rue Biernaux a été plantée.

2.1.4. Encourager la verdurisation chez les habitants

■ Encourager la verdurisation des jardinets en front de rue et des abords d'immeubles

Les demandes de transformation des jardinets de façade en zone de parking sont systématiquement refusées par le service Gestion du territoire.

■ Encourager les façades vertes et fleuries chez les Jettois

Plantes grimpantes en façade

- Pour installer une plante le long de sa façade, une demande d'autorisation simplifiée et gratuite doit être envoyée au service Développement durable-Environnement.
- Lors des chantiers de rénovation de trottoir, l'entrepreneur peut laisser un espace non pavé pour une plante grimpante si le riverain en a fait la demande.

Résultat : une septantaine de plantes grimpantes ont été installées par les Jettois en 5 ans.





Sensibilisation aux façades vertes et fleuries

- Chaque année, le concours Jette en Fleurs met en valeur les façades qui promeuvent la biodiversité et qui colorent la commune.
- Une fois par an, la commune organise une séance d'information afin de donner aux Jettois les clefs de la réussite pour un jardin, un potager ou une balconnière au naturel.
- La brochure « Embellissons nos façades » est diffusée en continu depuis 2008.

■ Mettre en valeur les initiatives citoyennes

La commune soutient activement les initiatives citoyennes en offrant une aide logistique, administrative et/ou matérielle :

- Depuis 2012, un budget est prévu chaque année pour aider les riverains souhaitant démarrer un projet environnemental dans leur quartier.
- Les appels à projets régionaux sont communiqués aux comités de quartier, au réseau des éco-ambassadeurs et sont annoncés dans le Jette Info et sur le site internet de la commune (Quartiers verts, Quartiers durables citoyens, Composts collectifs, Potagers collectifs, ...).
- Les projets environnementaux réalisés par les Jettois sont régulièrement publiés dans le Jette Info, dans le but des mettre les quartiers en valeur et d'inspirer les autres.

De nombreux projets collectifs ont émergé à Jette ces dernières années. Quelques exemples :

- Verdurisation du quartier du rond-point du Pannenhuis (Comité de quartier Magritte - 2013)
- Installation d'un compost de quartier rue Wouters (Comité de quartier CiLO - 2014)
- Installation d'un compost de quartier à la coupole de l'autisme (Comité de quartier Magritte - 2014)
- Verdurisation du quartier de la rue Loossens (Comité de quartier Jacques Brel - 2014)
- Installation d'un compost de quartier dans le parc Garcet (Comité de quartier Poulet Frites Compost - 2015)

- Labellisation du quartier du rond-point du Pannenhuis comme « Quartier durable citoyen » par Bruxelles Environnement (Comité Magritte-Esseghem - 2015)

■ Généraliser les toitures vertes

Le service Gestion du territoire de la commune de Jette impose les toitures vertes pour toutes les toitures de plus de 100 m² et les recommande aux demandeurs pour les toitures de taille inférieure.

■ Promouvoir les potagers urbains

Les deux associations de potagers à Jette ont augmenté leurs nombres de parcelles disponibles, passant de 132 à 150 potagers pour le Clos des Moutons et de 100 à 120 pour L'Œuvre royale du Coin de Terre. Cette augmentation a été réalisée grâce à des remembrements et des mises à disposition de terrains supplémentaires.

■ Développer la biodiversité

Terrains du Clos des Moutons

- Gestion écologique du site grâce à un partenariat efficace (Commune de Jette, UZ Brussel, l'association du Clos des Moutons, Bruxelles Environnement, asbl Natuurpunt Brussel)
- Opération annuelle de nettoyage du site en collaboration avec le Clos des Moutons
- Exemples de réalisations : remplacement de l'ancienne peupleraie par un verger, aménagement d'une zone de compostage, aménagement d'un étang,...

Projets et sensibilisations à la biodiversité à Jette

- Distribution de graines aux Jettois (potagères, fleurs mellifères, ...) (de 2012 à 2015)
- Installation de nichoirs à moineaux à la Maison communale et à l'école Champs des Tournesols (2012)
- Promenade guidée sur les martinets (2013)
- Distribution de 115 mangeoires pour oiseaux aux Jettois (2013)
- Restauration de l'étang des Jardins de Jette (2014)
- Installation de 2 ruches sur le toit de la Maison communale (2014)





- Diffusion du film « Bruxelles sauvage » (2015)
- Opération annuelle d'arrachage de la renouée du Japon au talus du Heymbosch (depuis 2014)
- Installation de nichoirs à martinets dans la tour de l'école Jacques Brel (2015)
- Réalisation d'une brochure « Jardinons sans pesticides » (2015)

La sensibilisation se fait également à l'occasion d'activités et d'animations comme la fête de la Ferme pour enfants, les portes ouvertes du Service Plantations et du jardin d'abeille ou encore les permanences au site de compostage de démonstration.

D'autres actions, non reprises au plan d'action initial ont également été entreprises. Citons par exemple la réalisation d'une brochure « Un chien en ville », la participation annuelle à la « Semaine sans pesticide » et à la semaine « Cultivons la ville ».

2.1.5. Favoriser les arbres à Jette

■ Avoir à tout moment des arbres en pleine maturité et étendre son maillage vert grâce à un plan de gestion du patrimoine arboricole

- Lors des rénovations de voiries, Jette a systématiquement étudié la faisabilité d'ajouter des arbres. Les rues P. Baudouin, F. Cousteaux, Loossens, G. Delathouwer, Mayelle et Steppé en sont quelques exemples. Le déclic vert c'est-à-dire adopter une politique de compensation (replanter ailleurs) voire d'extension, est en bonne route, mais la vigilance doit se poursuivre.
- Le service des Plantations sera prochainement doté d'un outil informatique qui permettra de gérer les arbres d'alignement de la commune : en plus d'inventorier les arbres, cet outil permettra de gérer les intervention sur ceux-ci (taille, élagage, ...). Ce logiciel est en cours de programmation.

■ Diversifier les espèces sur le territoire pour favoriser la biodiversité et éviter qu'une maladie ne décime un trop grand nombre d'arbres en même temps

Il s'agit d'un objectif à long terme. L'inventaire des arbres d'aligne-

ment, en cours de réalisation, permettra dans le futur d'avoir une vision précise des espèces d'arbres présentes à Jette.

■ Renforcer la collaboration entre les services Gestion du Territoire, Voiries et Plantations

Des efforts ont été entrepris. Ils doivent être poursuivis et intensifiés.

■ Développer un plan de communication tourné vers le public

Pour sensibiliser les Jettois et les écoliers à l'arbre, différentes campagnes ont été menées :

- Tout abattage et/ou réaménagement fait l'objet d'une communication par toutes-boîtes
- Campagne « Pas de poubelles aux pieds des arbres » (affiches, articles...)
- Actions de plantation d'arbres avec les écoles en fonction des possibilités (rue Lecharlier avec l'école Clarté, école Vanhelimont)
- Opération « Plantez un arbre » en 2014 avec distribution de 65 arbres aux Jettois

■ Rapprocher la durée de vie des arbres en ville de leur durée de vie naturelle

Différentes mesures ont été prises :

- Éviter les tassements des sols (par les véhicules et le public) :
 - Des affiches de sensibilisation « Pas de poubelles aux pieds des arbres » sont placées dans les zones à risque.
 - Les nouvelles fosses d'arbres sont systématiquement encadrées par une bordure de 10 cm de haut afin de minimiser les dommages par les pare-chocs.
 - Des barrières protégeant l'arbre des pare-chocs ont été installées dans certaines fosses d'arbres comme rue Werrie, rue des Flamands et rue des Wallons. Ce type d'installation a l'avantage de mieux protéger l'arbre mais le désavantage de diminuer le volume de terre disponible pour les racines, les barrières étant bétonnées dans le sol.
- Protéger les racines et les troncs :
 - Les permis d'urbanisme comportent des clauses de protection des





arbres que les entrepreneurs doivent respecter.

- Pendant les chantiers communaux, les entrepreneurs doivent respecter des clauses pour protéger les troncs (placement de matelas ou de planches) et les racines (terrassements à proximité des arbres faits à la main sans utilisation de machines). Le contrôle du respect de ces clauses doit être poursuivi.
- Donner l'espace nécessaire à l'arbre :
 - Les nouvelles fosses de plantations sont systématiquement placées en zone de stationnement, ce qui protège les racines lors des travaux d'impétrants.
 - La taille des fosses a considérablement augmenté : elles ont généralement un volume de 1m50 sur 1m50 et 1 m de profondeur. Notre objectif, qui était de 1m20 sur 1m20 est donc atteint et même dépassé !
- Lutter contre les attaques de parasites de manière préventive : les feuilles des arbres malades ou à risques sont récoltées séparément et incinérées, afin d'éviter la propagation des maladies.



2.2
PLAN
D'ACTION
2016-2021



2.2.1 Protéger nos parcs et nos bois

■ Maintenir la protection du bois du Laerbeek et défendre sa connexion aux espaces verts en périphérie

La Région Flamande a annoncé que le bois du Laerbeek serait préservé de l'élargissement du ring, via un contournement. Au-delà de la menace directe qui pesait sur le bois du Laerbeek, ce projet est source de pollution sonore et atmosphérique inacceptable pour Bruxelles et la périphérie. La région de Bruxelles-Capitale n'arrive déjà pas à l'heure actuelle à remplir ses obligations européennes en matière de lutte contre la pollution. La commune plaide pour une vision plus globale et a déjà transmis à la région flamande son avis circonstancié négatif. Elle continuera par ailleurs à faire du lobby auprès de la région bruxelloise.

Notre prochain combat : défendre le projet d'enfouissement du ring au niveau du bois du Laerbeek pour relier directement le bois aux espaces verts en périphérie.

■ Mener une réflexion approfondie pour la protection de nos parcs

L'augmentation du nombre d'événements entraîne une pression de plus en plus importante dans les espaces verts. Pour limiter les dégâts, les actions suivantes seront envisagées :

- Fixer les limites et les conditions d'utilisations des parcs communaux.
- Rencontrer les organisateurs d'événements pour améliorer l'utilisation du parc en listant les événements problématiques et en sensibilisant au respect des espaces verts.
- Maintenir la biodiversité dans les parcs et planter davantage certaines zones qui sont piétinées par les utilisateurs.

■ Prendre en compte les différents utilisateurs des parcs et des bois

Pour que chacun puisse profiter de nos parcs et bois, la commune continuera à prendre en compte les différents publics et les différentes demandes :

- Installer ou rénover les aires de jeux pour différentes catégories d'âges, en fonction des possibilités.

- Mener une réflexion sur l'accessibilité des activités dans les parcs aux PMR et optimiser l'impact sur l'engazonnement.
- Analyser au cas par cas les demandes d'occupation d'espaces verts communaux pour l'installation de projets de quartier afin de ne pas limiter la superficie accessibles à tous et d'éviter les abat-tages d'arbres ou de massifs arbustifs.
- Tenir compte des espaces privés non affectés dans les projets collectifs.
- Poursuivre la politique de convivialité du chien dans la ville.

■ Mettre en valeur les parcs et les bois

Nous avons la chance que Jette soit une commune verte. Cette richesse naturelle sera mise en valeur à travers différents projets :

- Mettre en place ou soutenir une opération de nettoyage des parcs par les citoyens afin que les riverains se réapproprient les espaces verts.
- Réaliser un parcours d'arboretum (par exemple dans le parc Garcet) pour faire découvrir la richesse arborée de la commune.

2.2.2. Verdurer et fleurir nos espaces et biens communaux

■ Soutenir les écoles dans les projets de verdirisation

Notamment à travers des projets de potagers et de plantes grim-pantes.

■ Maintenir la verdirisation du cimetière et sensibiliser le public à l'importance de celle-ci

Notamment, en faisant en sorte que les arbustes plantés aux pieds des concessions (et qui ont atteint de grandes tailles) puissent « co-habiter » au mieux avec les pierres. La sensibilisation des familles sera essentielle.

■ Profiter des potentialités existantes sur le site des plan-tations et de la Ferme pour enfants

- Réfection du lagunage sur le site des plantations et du ré-seau d'égouttage

Demander un soutien à Bruxelles Environnement dans la gestion





des eaux du site afin de rediriger au trop plein des eaux de pluies stockées dans les citernes vers le Poelbos.

• **Verger du service Plantations**

La mise en valeur du verger rentre en adéquation avec la stratégie régionale « Good Food » (voir ci-dessous). Des visites didactiques du verger et des ateliers de cuisine seront ponctuellement organisés.

• **Compostage de démonstration**

Assurer l'ouverture du site de compostage de démonstration grâce au réseau des maîtres composteurs.

■ **Utiliser les petits espaces publics pour verduriser**

Les plaines de jeux, les canisites ou des petits aménagements particuliers dans l'espace public sont autant de surfaces qui doivent être utilisées concrètement pour amener un peu de verdure sur la voirie et favoriser le maillage vert.

■ **Installer des plantes grimpantes et des toitures vertes sur les murs et toits communaux en fonction des possibilités**

Cette option est prise en compte systématiquement depuis plusieurs années. Notre ambition est de continuer à profiter des travaux de rénovation et des nouvelles constructions pour augmenter le nombre de toitures vertes.

■ **Optimiser le fleurissement de la commune**

Les serres communales étant à leur capacité maximum, on augmentera également le potentiel en choisissant des plantes qui reviennent spontanément chaque année et en installant des prés fleuris.

■ **Etendre la verdisation de la commune dans des espaces encore non ou plus affectés**

Chaque opportunité doit être saisie. Exemples :

- Aménager un espace vert sur le terrain situé derrière la crèche de l'Ylo Jardin, dans les Jardins de Jette.
- Aménager un verger et le jardin collectif situé au sein des logements communaux rue Jules Lahaye.
- Réaménager et verduriser l'ancien parking ATAB.

2.2.3. Encourager la verdurisation chez les habitants

■ Encourager les façades vertes et fleuries chez les Jettois

- Distribuer systématiquement un toute-boîte lors des rénovations de trottoirs, proposant la création d'un emplacement pour plantes grimpantes.
- Diffusion de la brochure « Embellissons nos façades ».
- Organiser le concours « Jette en fleurs ».

■ Généraliser les toitures vertes

Communiquer régulièrement sur l'intérêt des toitures vertes (Jette Info, fiche pratique, ...).

2.2.4. Développer la collaboration avec les Jettois et les projets participatifs

■ Soutenir et mettre en valeur les initiatives citoyennes

- La commune continuera à être un soutien pour les comités et groupes d'habitants qui souhaitent verduriser leur espace environnant : conseils du Service Plantations, aide logistique, partenariat, ...
- Les appels à projets subsidiés comme « Quartier vert » seront présentés chaque année aux Jettois.
- Pour créer un véritable partenariat entre la commune et les habitants, une charte de verdurisation définissant les bonnes pratiques sera établie.

■ S'inscrire dans la stratégie régionale Good Food

La promotion de la culture en ville est une priorité régionale dans laquelle la commune de Jette s'inscrit pleinement, au travers des objectifs suivants :

- Soutenir l'Œuvre royale du Coin de terre dans ses efforts d'extension des potagers, pour répondre à la demande et favoriser la biodiversité.
- Soutenir les potagers du Clos des Moutons dans la bonne gestion du site.
- Soutenir et mettre en œuvre des projets de potagers collectifs.
- Encourager les projets de jardins à partager pour la culture.





- Encourager l'installation de bacs de culture dans l'espace public (« Incroyables comestibles »).
- Mettre en route un projet de culture maraîchère avec la Ferme pour enfants en collaboration avec la population.
- Promouvoir les plantations potagères sur les petits espaces (balcon ou appui de fenêtre).
- Participer chaque année à la semaine « Potagers ouverts ».
- Créer une catégorie « potagers au balcon » dans le concours « Jette en fleurs ».

■ Verduriser les pieds d'arbres

Entamer une réflexion sur les parterres d'arbres afin de profiter de ces petits espaces pour verduriser, accroître la biodiversité et permettre un bon entretien, en collaboration avec les habitants.

2.2.5. Favoriser la biodiversité des espaces publics et privés

■ Protéger les abeilles et mettre en valeur le travail des apiculteurs

Les abeilles contribuent à 80% à la pollinisation des végétaux.

- Jette continuera, avec à la Srabe, à être une commune pilote dans la défense des abeilles : jardin d'abeilles, parcours didactique dans le Parc Roi Baudouin...
- Réaliser un label pour mettre en valeur le miel produit à Jette.

■ Développer la biodiversité

La biodiversité est sous pression. Le nombre d'espèces végétales et animales diminue chaque année. Tous les objectifs précédents, s'ils sont bien menés, peuvent favoriser la biodiversité. Des actions bien ciblées seront également entreprises.

- Lutter contre les espèces invasives comme la renouée du Japon.
- Evoluer vers une gestion de plus en plus écologique des parcelles potagères.
- Protéger certaines espèces d'oiseaux en organisant des actions de distribution de nichoirs, en faveur des martinets par exemple.

■ Sensibiliser les habitants à la biodiversité

Le développement de la biodiversité doit être associé à une sensibilisation efficace : laisser une plus grande place à la nature passera par un changement de nos habitudes. De tels changements doivent être expliqués pour être mieux compris et acceptés. Les actions suivantes seront réalisées :

- Organiser des soirées d'information et des promenades guidées sur la nature en ville et sur la biodiversité.
- Promouvoir la grainothèque de Jette.
- Organiser tous les deux ans une journée portes ouvertes sur l'Environnement.
- Sensibiliser les habitants aux espèces invasives pour éviter leur plantation.

■ Jette : Commune zéro pesticides, tant au niveau de l'espace public que privé

Les pesticides ne sont plus utilisés dans les espaces gérés par la commune, conformément à la législation. Notre ambition est d'inciter les particuliers à en faire autant. Pour cela, les actions suivantes seront entreprises :

- Organiser une formation pour les jardiniers communaux à l'utilisation des purins naturels.
- Diffuser régulièrement la brochures « Jardinons sans pesticides ».
- Participer chaque année à la semaine sans pesticides (conférences, expositions...).

2.2.6. Développer le maillage bleu

■ Démarrer une politique de maillage bleu à Jette

La mise en œuvre d'un maillage bleu doit se faire en étroite association avec le développement du maillage vert. Le maillage bleu vise à restituer au maximum les fonctions paysagères, récréatives et écologiques des rivières et étangs de la Région. De plus, sa mise en œuvre est un levier important pour lutter contre les inondations. Depuis 2016, Jette a désigné un référent communal « Eau » qui favorisera le « déclic eau ».

Notre présente ambition sera d'approfondir la réflexion en matière de gestion de l'eau à Jette, en développant une gestion durable de l'eau





dans les aménagements d'espaces publics et des voiries, en créant par exemple des noues. Jette s'inscrit dans la dynamique du bassin versant solidaire du Molenbeek et participera à l'évolution de ce dernier. La mise à ciel ouvert partielle du Molenbeek au Parc Roi Baudouin est une étape dans cette voie.

2.2.7. Favoriser les arbres à Jette

■ Avoir à tout moment des arbres en pleine maturité et en pleine santé tout en étendant son maillage vert

C'est quand les arbres sont à maturité qu'ils sont les plus beaux. Cet objectif implique donc de disposer d'arbres à tous les stades de croissance, ce qui nécessite une réelle planification. Pour y parvenir, notre ambition est la suivante :

- Poursuivre le « déclic vert », c'est-à-dire adopter systématiquement une politique de compensation (replanter ailleurs) voire d'extension, en particulier, lorsque des voiries non plantées doivent être rénovées. Ce déclic vert doit se faire dans un esprit de bon aménagement de rue afin d'intégrer au mieux l'arbre dans le quartier.
- Planter le bon arbre au bon endroit. Cela signifie qu'il faut prévoir un espace suffisamment large entre les arbres et privilégier la plantation de jeunes arbres plus enclins à s'adapter à un nouvel environnement et à se développer. Comme la Région le prescrit, il faut également planter les arbres en voirie plutôt qu'en trottoir où les fosses sont plus petites et encore plus encombrées de canalisations qu'en voirie. Le nombre d'arbres plantés peut donc parfois diminuer au profit d'une meilleure croissance de ceux-ci.
- Profiter des espaces perdus en voiries (entre deux garages par exemple) pour planter ponctuellement des arbres.
- Finaliser l'outil informatique du cadastre des arbres d'alignements. Ce logiciel permettra de cartographier toutes les informations relatives aux arbres et gérer l'ensemble des interventions sur ceux-ci (taille, élagage, abattage, replantation, soins...).
- Diversifier les espèces sur le territoire pour favoriser la biodiversité et éviter qu'une maladie ne décime un trop grand nombre d'arbres en même temps. La commune tendra à long terme à ne pas avoir plus de 10% d'arbres d'une même espèce sur son territoire.

■ Renforcer la collaboration entre les services Gestion du Territoire, Voiries et Plantations

Nous voulons particulièrement veiller à la concordance des plannings. Le défi consiste en effet à faire coïncider au mieux les exigences de réfection de voiries et de trottoirs avec la gestion optimale des arbres d'alignement. Des trottoirs défoncés avec des arbres malades devraient en toute logique devenir une priorité pour tout le monde.

■ Développer un plan de communication tourné vers le public

Nous voulons expliquer la gestion qui est menée : ce qui est fait, quand et pourquoi. Nous élaborerons un programme de sensibilisation et d'éducation du citoyen à l'arbre afin de « connaître pour respecter et protéger » :

- Tout abattage et/ou réaménagement continuera à faire l'objet d'une bonne communication par un toutes-boîtes.
- Rendre public une partie du cadastre des arbres d'alignements de Jette, afin de permettre aux Jettois de mieux connaître les arbres de leur quartier. La mise en ligne du cadastre pourrait s'accompagner d'une brochure explicative sur les arbres de notre commune.
- Organiser des campagnes « Plantez un arbre » tout en expliquant l'utilité des arbres en voiries, dans les jardins et les parcs.
- Sensibiliser les enfants aux arbres, via des animations ou des opérations « Planter un arbre dans son école ou aux alentours ».

■ Préserver les arbres pour prolonger au maximum leur durée de vie

Pour cela, il faut mettre en œuvre une politique volontariste de protection des arbres dans la commune. Cette protection suppose un ensemble d'actions, dans la continuité des actions menées jusqu'à présent :

- Éviter les tassements des sols par les véhicules et le public.
- Protéger les racines qui sont souvent oubliées car invisibles.
- Lutter contre les attaques de parasites de manière préventive.
- Éviter les risques d'élagages « sauvages » en sensibilisant le public au respect des règles d'urbanismes en matière d'arbre (taille chez les voisins, permis d'abattages...).



CONCLUSION

L'ensemble de ces objectifs est le fruit des constats, de l'expertise et des expériences des services communaux. Ils se fondent sur une vision réaliste mais malgré tout audacieuse et volontaire d'une politique environnementale en milieu urbain.

Nous pouvons être fiers de notre bilan 2010-2015. Les efforts doivent être poursuivis et intensifiés. De nouvelles ambitions apparaissent dans le programme 2016-2021. Plus que jamais, les collaborations avec les habitants se développent. Le calendrier de mise en œuvre de ce nouveau plan ambitieux devra être un outil dynamique qui intègre à la fois les contraintes des services et les volontés du Collège, dans un esprit de collaboration et d'interaction.

Nous pensons que de cette manière, la commune de Jette pourra participer efficacement au maillage vert bruxellois, afin de rendre notre ville plus attractive, plus saine, plus humaine.





INFO & RENSEIGNEMENTS

SERVICE **DÉVELOPPEMENT DURABLE** **ENVIRONNEMENT**

Coralie Meeus- Eco-conseillère
chaussée de Wemmel 100 - 1090 Jette
02.422 31 03 - cmeeus@jette.irisnet.be

Une brochure du Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Jette,
à l'initiative de l'Echevine de l'environnement, Claire Vandevivere.

Toutes les photos présentes dans cette brochure ont été prises à Jette par des Jettois dans le cadre du concours
« Maillage vert 2016 ». Merci à eux !